

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

REGION DEPARTEMENT DE LA  
GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

RÉGIE ASSAINISSEMENT  
NORD CARAÏBES  
RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 21 SEPTEMBRE 2017  
MEMBRES EN EXERCICE : 12  
MEMBRES PRESENTS : 09

DATE DE LA CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2017-41

30 OCT. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

**OBJET** : Opération « Construction du système d'assainissement collectif du centre-bourg de la ville de Petit-Canal »

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M <sup>me</sup> CARDOVILLE Prisca	X		
M. CHATEAUBON Jean-Claude	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M <sup>me</sup> OBERTAN Pamela		X	
M. REINETTE Pierre		Excusé	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M <sup>me</sup> TRABON-SINAPAH Line	X		

RENDUE EXECUTOIRE,  
LE

  
Le Président

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Rénalt SIOUMANDAN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°CS 2016-09/042 du SIAEAG, en date du 15 septembre 2016, portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;

**Vu** la délibération n°CA-ASS-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;



**Vu** la délibération n°CS 2017-04/037 du SIAEAG portant approbation de la modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes ;

**Vu** la délibération n°CA-ASS-2017-36 en date du 21 septembre 2017 portant régularisation des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes,

**Vu** les statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

**Vu** la délibération n°CS 2017-08/069 du SIAEAG, en date du 24 août 2017, portant affectation des biens transférés par la CANGT au SIAEAG au profit de RéNoC-Assainissement ;

**Vu** la délibération n°CA-ASS-2017-35 en date du 21 septembre 2017 portant approbation de l'affectation des biens nécessaires au service d'assainissement de RéNoC-Assainissement ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de l'amélioration de la gestion, de la collecte et du traitement des eaux usées sur son territoire, la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) avait validé un programme de travaux prioritaires à réaliser sur les exercices de 2016 à 2018, le 28 décembre 2015 ;

**CONSIDERANT** que le centre-bourg de PETIT-CANAL ne dispose pas de système d'assainissement collectif, seuls les lotissements ont leurs propres systèmes d'assainissement qui présentent des dysfonctionnements récurrents ;

**CONSIDERANT** que conformément au Schéma Directeur d'Assainissement de la ville de PETIT-CANAL, élaboré en 2007, les travaux de mise en conformité de cette situation consistent en la création d'un réseau de collecte des effluents en supprimant notamment les mini-stations d'épuration, et en les remplaçant par des postes de refoulement ;

**CONSIDERANT** que la CANGT avait validé dans cette programmation, la réalisation de l'opération : « Création du système d'assainissement collectif de Petit-Canal » ;

**CONSIDERANT** que la CANGT avait sollicité et obtenu l'accompagnement financier de l'ONEMA sur la réalisation de cette opération ;

**CONSIDERANT** que cette opération est en parallèle de celle de renouvellement, renforcement du réseau d'alimentation en eau potable pour laquelle la CANGT avait aussi bénéficié de financement de l'Etat dans le cadre du BOP 119 ;

**CONSIDERANT** que cette opération doit faire l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre qui devra préciser la programmation de ces travaux;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

## **DECIDE**

**ARTICLE 1: D'AUTORISER** la mise œuvre de l'opération « Création du système d'assainissement du centre-bourg de la ville de Petit-Canal » ;

**ARTICLE 2: DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel proposé comme suit :

Plan de financement prévisionnel – Tranche 1	
ONEMA - AFB	920 000,00€ HT
Autres financeurs publics : FEDER, Région, Département, Office de l'Eau	3 243 600,00€ HT
Autofinancement	1 040 900,00€ HT
<b>TOTAL €HT</b>	<b>5 204 500,00€ HT</b>

**ARTICLE 3: D'AUTORISER** le Directeur de RéNoC-Assainissement à procéder à la réalisation des études et travaux afférents à cette opération

**ARTICLE 4: D'AUTORISER** le Directeur de RéNoC-Assainissement à contractualiser la mission de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux afférents à cette opération ;

**ARTICLE 5: D'AUTORISER** le Directeur de RéNoC-Assainissement à établir l'avenant à la convention de subvention ONEMA-AFB (Agence Française pour la Biodiversité) et à solliciter les autres subventions afférentes à cette opération ;

**ARTICLE 6: D'AUTORISER** le Directeur de RéNoC-Assainissement à assurer la conduite complète de l'opération et la réception des travaux ;

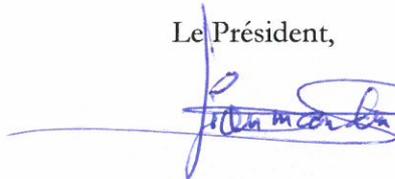
**ARTICLE 7: D'IMPUTER** les dépenses sur le budget « Assainissement » de RéNoC-Assainissement ;

**ARTICLE 8:** Le Président et le Directeur de RéNoC-Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.  
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,



Rénalt SIOUMANDAN



**RéNoC-Assainissement**  
Rue du Docteur CHOVINO  
Espérance  
97111 MORNE-À-L'EAU  
Tél.: 05 90 24 83 56  
Siret : 824 342 265 00017

